

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération  
n° 2015.10.301

Salle de spectacles  
"La Nef" : subvention  
complémentaire

**LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

**Secrétaire de séance** : Stéphane CHAPEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.10.301**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /  
CULTURE ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Madame FOSTAN**

**SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE**

Par délibération n° 91 du 7 juin 2012, le conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

Suite à un état des lieux précis de la situation financière de La Nef, il apparaît un déficit important constaté sur les recettes propres de l'exercice 2015 et un niveau de dépense supérieur à celui annoncé. Ainsi, les recettes du service représenteront 293 000 € de moins que les recettes votées au budget primitif. Quant aux dépenses complémentaires, celles du chapitre 11 s'élèvent à 27 000 € et celles du chapitre 65 à 5000 €.

Au regard de cette situation et afin de permettre à la « Nef » de poursuivre la mise en œuvre d'une politique publique de diffusion et de promotion des musiques actuelles au second semestre 2015, des économies ont été réalisées sur les ressources humaines (- 18 k€), ainsi que sur les coûts de production des événements en passant de 12 à 8 manifestations.

Pour 2016, il est d'ores et déjà prévu une diminution de 100 000 € de la masse salariale ainsi qu'une restructuration de l'organigramme et la recherche de nouveaux partenariats.

Aussi, afin de permettre la clôture de l'exercice en cours et d'honorer les missions dévolues à la régie, il est nécessaire de proposer une modification de la subvention allouée au fonctionnement de la régie pour l'année 2015.

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 30 septembre 2015.

**Au regard de ces éléments, je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** une subvention complémentaire au budget annexe de La Nef d'un montant de 325 000 € prise en compte dans le cadre de la décision modificative n°2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A LA MAJORITE (5 contre, 5 abstentions),  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**26 octobre 2015**

**Affiché le :**

**26 octobre 2015**